

La FSU Territoriale organise une session de formation pour les ATSEM ou faisant fonction d'ATSEM, syndiquées ou non syndiquées. La formation syndicale est un droit. Tout agent de la Fonction Publique a droit à des jours de congés pour formation syndicale dans la limite de 12 jours par an sous réserve de nécessité de service.

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) qui travaillent auprès des enseignants ont vu leur rôle évoluer et le nombre de leurs missions éducatives fortement augmenter depuis la réforme des rythmes scolaires en 2013 et les modifications de leur cadre d'emploi.

Il sera question de la double hiérarchie car être ATSEM c'est être Agent d'une collectivité territoriale mais aussi être considéré comme membre à part entière de la communauté éducative et être reconnu comme tel par toutes les hiérarchies...

Être ATSEM c'est aussi faire face à une diversité de missions (accueil des enfants, des parents, activités pédagogiques et éducatives, surveillance, nettoyage), parfois sur une amplitude horaire très large, jusqu'à devenir l'adulte de référence dans l'école, celui qui suit l'enfant tout au long de sa journée...

Cette diversité des missions et des places justifie le plein accès et le renforcement des temps de formation des agents tout au long de leur carrière ainsi qu'une meilleure information aux enseignants sur la place des ATSEM.

Aussi, être ATSEM en 2018, c'est évoquer librement tous ces sujets : le temps de travail, la double hiérarchie, le déroulement de carrière, la pénibilité, la précarité, la reconnaissance des qualifications et des expériences professionnelles, etc...



Formation Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Une session est organisée à **Montpellier le vendredi 23 mars 2018**

Cette formation s'adresse aux personnels ATSEM ou faisant fonction d'ATSEM. Seront abordées les **missions** des ATSEM, la **double hiérarchie**, le **cadre d'emplois**, le **temps de travail** etc.....

FORMATION SYNDICALE ATSEM

La FSU Territoriale organise une session de formation ouverte aux ATSEM ou faisant fonction d'ATSEM, syndiquées ou non syndiquées. **La formation syndicale est un droit et elle se déroule sur du temps de travail. Tout agent de la Fonction Publique a droit à des jours de congés pour formation syndicale dans la limite de 12 jours par an sous réserve de nécessité de service.**

Comment s'inscrire à la formation : 2 étapes

① tout d'abord s'inscrire auprès du syndicat en envoyant par courrier ou par mail le bulletin d'inscription ci-joint.

Mail : snuter34fsu@yahoo.com

Courrier : Syndicat FSU Territoriale de l'Hérault - Maison des Syndicats - 474 allée Henri II de Montmorency - 34000 Montpellier

② ensuite envoyer à la DRH de votre collectivité la demande de congé de formation syndicale 1 mois avant la date de la session pour les agents titulaires et 1 mois et demi pour les non titulaires.

Tout refus doit parvenir 15 jours avant la date de la formation et doit être motivé. Attention, à l'issue de la formation nous vous remettons une attestation de présence à remettre à votre employeur.

Formation **A**gent **T**erritorial **S**écialisé des **E**coles **M**aternelles

Vendredi 23 mars 2018
Maison des Syndicats de Montpellier
Salle FSU
474 allée Henri II de Montmorency
34000 Montpellier

De 9h30 à 16h30

Cette formation s'adresse aux personnels ATSEM ou faisant fonction d'ATSEM. Seront abordées les **missions** des ATSEM, la **double hiérarchie**, le **cadre d'emploi**, le **temps de travail** etc.....



Bulletin d'inscription

Formation syndicale ATSEM - 23 Mars 2018 - Montpellier

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel :

Portable :

Email :

.....@.....

Collectivité :

A retourner à :

snuter34fsu@yahoo.com

ou par courrier au :

**Syndicat FSU Territoriale de l'Hérault - SNUTER34
Maison des Syndicats - 474 allée Henri II de
Montmorency - 34000 Montpellier**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



NOM.....Prénom.....

Grade ou fonction

Collectivité

A Monsieur le Directeur
des Ressources Humaines

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de solliciter un congé le vendredi 23 mars 2018 pour participer au stage de formation syndicale ATSEM organisé par la FSU Territoriale, et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-552 du 25 mai 1985 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire.

Ce stage se déroulera à Montpellier. Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé pour les trois fonctions publiques figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

A.....

Le.....

Signature

La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance, soit avant le 23 février 2018.

ATTENTION : Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires ", et envoyer la demande 1 mois et demi avant le début de la formation.

A défaut de réponse, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, celle-ci est réputée accordée.